

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE**

Service Évènementiel

FB/CD/MD

DECISION N°

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2022-01/02-01 du Conseil Municipal en date du 15 Février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L. L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour un spectacle à l'occasion du Villepa'Gourmand qui se déroulera le samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025.

CONSIDERANT la proposition faite par le prestataire K'DANCE ANIMATION demeurant au 9, boulevard Pierre Mendes France 77500 CHELLES.

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° C25128 est attribué au prestataire K'DANCE ANIMATION, demeurant au 9, boulevard Pierre Mendes France 77500 CHELLES ;

Le contrat est conclu pour un montant de 3 162€95 HT soit 3 479€25 TTC.

La prestation se déroulera du samedi 4 au dimanche 5 octobre 2025 au Centre culturel Jacques Prévert.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

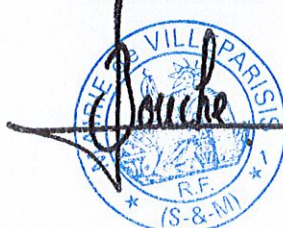
Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 30 septembre 2025

Le Maire,
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251001-25_11263-AU
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025